

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 juin 2022 – 20H00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier PECH, Maire.

### Convocation du 9 juin 2022.

**Présents** : Didier PECH, Anne-Marie DELBOS, Stéphanie Cazadiou, Jean-Paul Bernard, Charlotte Ince

**Excusés** : Marcel Portrat donne pouvoir à Anne-Marie Delbos

Secrétaire de séance Anne-Marie DELBOS est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2022.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations :

- 1 – Tarif pour concession funéraire perpétuelle
- 2 – Devis complémentaire pour travaux voirie parkings rue de l'Igue
- 3 – Demande de droit de préemption à la CCPLL pour une zone de la commune
- 4 – Demande de DETR pour caveau communal et ossuaire
- 5 - Achat d'un défibrillateur – discussion sur l'emplacement et demande de subvention
- 6 – Décision modificative du budget commune, dépenses imprévues en investissement et fonctionnement.
- 7 – Modalité de publicité des actes administratifs

#### **1ère délibération – Tarif pour concession funéraire perpétuelle**

En complément des tarifs ayant déjà fait l'objet d'une délibération précédemment, il est voté un tarif pour une concession perpétuelle pour un montant de 500 €.

Pour mémoire les tarifs des concessions sont les suivants :

- |                          |      |
|--------------------------|------|
| - Concession pour 15 ans | 140€ |
| - Concession pour 30 ans | 200€ |
| - Concession pour 50 ans | 300€ |

M. le Maire va contacter le Responsable du Centre de Gestion pour confirmer la possibilité d'établir un tarif pour une concession perpétuelle.

Note : une concession devient perpétuelle dès lors que plus d'une personne est enterrée dans une concession.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **2ème délibération – Devis complémentaire pour travaux voirie parkings rue de l'Igue**

Le devis complémentaire est bien reçu et approuvé.

Délibération votée à l'unanimité

#### **3ème délibération – Demande de droit de préemption à la CCPLL pour une zone de la commune**

La compétence de droit de préemption est communautaire, c'est donc une délibération de la Communauté de communes qui doit instaurer ce droit.

Pour instituer ce Droit de Préemption Urbain, la commune doit fournir un plan avec les périmètres, les références cadastrales des parcelles ainsi que les motivations de l'instauration du DPU.

Lorsque le Conseil Communautaire aura délibéré, la délibération fera ensuite l'objet de publication dans 2 journaux officiels et d'un affichage à la mairie de Crégols ainsi qu'à la Communauté de communes.

La proposition de mettre toutes les habitations de la rue de l'Igue et celles du centre bourg adjacent dans cette zone de préemption est discutée et approuvée.

Une délibération accordant au Maire la demande de préemption à la CCPLL doit être faite.

Délibération votée à l'unanimité

#### **4ème délibération - Demande de DETR pour caveau communal et ossuaire**

Il est obligatoire d'avoir un caveau communal et un ossuaire dans chaque commune.

Une délibération doit être faite pour accorder au Maire l'autorisation de monter un dossier de DETR pour demander des subventions, ainsi que les démarches nécessaires pour obtenir des devis.

L'agrandissement des cimetières de Crégols et Trégoux doit être prise en compte.

Délibération votée à l'unanimité

#### **5ème délibération – Achat d'un défibrillateur – discussion sur l'emplacement et demande de subvention**

Pour se conformer à l'obligation d'avoir un défibrillateur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous devons acquérir un défibrillateur. Deux devis sont présentés au Conseil Municipal. Le devis de la société SERENYS pour un montant HT de 1660€ est sélectionné.

Nous devons par ailleurs faire les démarches pour la subvention accordée par Groupama qui se monte à 500€.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **6ème délibération – Décision modificative du budget commune, dépenses imprévues en investissement et fonctionnement.**

Les dépenses imprévues qui ont été rentrées dans le budget 2022 pour la partie fonctionnement et investissement dépassent le plafond autorisé.

Les montants dépassant le plafond doivent être transférés dans les dépenses de réseau de voirie et une décision modificative doit être adoptée.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **7ème délibération - Modalité de publicité des actes administratifs**

Délibération votée à l'unanimité.

### **Questions diverses et informations**

1 – Voirie à Trégoux et Pech de Jacharias – travaux d'adduction d'eau et revêtement routier provisoire – Frais supplémentaires pour raccordement électrique

Ces travaux auront lieu du 20 juin au 31 juillet. Un message d'information aux habitants concernés a été envoyé par la Mairie.

2 – Panneaux de stationnement interdit au bourg

Une nouvelle commande de panneaux de signalisation aura lieu à la rentrée. Si des panneaux semblent nécessaires, les élus reviendront avec des propositions lors du prochain conseil municipal.

Des panneaux de signalisation de la Métairie Rouge ont été volés, il faut en commander d'autres.

3 – Exposition de la Réserve Naturelle Géologique au bourg – sous chapiteau - la semaine du 16 au 30 août avec randonnée accompagnée le 20 août

Nous allons demander au Parc des informations précises sur le plan de l'exposition afin de combiner l'espace au mieux pour organiser un repas d'été le 20 août.

4 – ADB – Redémarrage de l'association et calendrier des prochains événements

5 – Inauguration du Chemin Karstique le 8 juillet 2022

Cette inauguration aura lieu à partir de 17h le vendredi 8 juillet. L'invitation est faite de la part de la mairie de Crégols, du Parc Naturel Régional et de l'association de spéléologie du Lot.

Une visite commentée d'une partie du sentier karstique aura lieu, de la mairie à l'Igue, suivie d'un pôt de l'amitié qui sera organisé conjointement par les trois partenaires.

6 – « Mon village, mon fossile » - point sur la date de livraison de l'œuvre

7 – Le site Internet de Crégols a été modifié par l'hébergeur du site. M. le Maire va contacter le responsable pour décider ou non de poursuivre cette coopération.

8 – La commission Communication de la CCPLL propose un outil « INTRAMUROS » disponible sur smartphone, tablette et PC. Cette application est prise en charge par la CCPLL pendant 3 ans. Un atelier de formation est organisé le 21 juin pour commencer à mettre en œuvre les informations qui seront contenues. Deux référents par commune seront chargés de mettre à jour les informations disponibles, il s'agit de Lucienne Fermy et Anne-Marie Delbos

9 – Lors de la dernière réunion communautaire, il a été confirmé qu'il n'y aura pas de subvention pour le Trail 2022. Une subvention exceptionnelle a été votée lors du dernier conseil municipal du 7 avril pour un montant de 1500€.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire  
Didier Pech